

08 novembre 2021



SUBJECT / SUJET : SARS-CoV-2 - Action lobbyiste sur l'Union Européenne

SOURCES & METHODS INVOLVED / SOURCES ET METHODES EMPLOYEES

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Investigation / Enquête | <input type="checkbox"/> Strategic planning / Planification Stratégique |
| <input type="checkbox"/> Documentary monitoring / Veille documentaire | <input type="checkbox"/> Instruction / Instruction |
| <input checked="" type="checkbox"/> Lobbying / Action lobbyiste | <input type="checkbox"/> Profiling Simulation / Simulation Profilage |
| <input type="checkbox"/> Field Intervention / Intervention terrain | |

CONFIDENTIALITY LEVEL / NIVEAU DE CONFIDENTIALITE

- Classified / Classifié
- Declassified / Déclassifié
- Sensitive / Sensible
- Confidential / Confidentiel
- Secret Top Secret

STATUS / STATUT

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Pre-project study / Etude avant-projet | <input type="checkbox"/> Started / Démarré |
| <input type="checkbox"/> Stand-by / Mise en attente | <input type="checkbox"/> Adjourned / Ajourné |
| <input checked="" type="checkbox"/> Completed / Finalisé | |

RESULT / RESULTAT

- Achieved / Atteint
- Partially met / Partiellement atteint : ... %
- Not Achieved/ Pas atteint

AREA / ZONE : Union Européenne



08 novembre 2021

1- CONSTAT / CONTEXTE

- Rappel suite aux rapports de renseignements B7890_IRRA004_UNRE et B7890_IRRA006_UNRE :
 - Mai 2014, une unité Raven met la main sur l'existence d'un projet d'envergure à horizon de 5 ans, visant à mettre en place des mesures liberticides particulièrement impactantes, légitimées par un contexte nécessitant des mesures de sécurité extrêmement strictes, forçant ainsi l'acceptation publique des dites mesures.
 - Objectif du projet démasqué par l'unité Raven : renforcement considérable du contrôle des populations, en restreignant radicalement les libertés individuelles et collectives.
 - Action lobbyiste prévue sur des organismes gouvernementaux afin d'agir en ce sens au niveau législatif.
 - Nov 2014 - RAPPORT CONFIDENTIALITE NIVEAU 5 B7890_IRRA004_UNRE :
 - Constat de la vastitude du projet : la population mondiale dans son ensemble est visée.

2- OBJECTIFS

- Envoyer une unité d'élite Fox, formée spécifiquement pour cette mission, mener des actions lobbyistes au sein des différentes instances de l'Union Européenne.
 - Le but final est de bloquer le vote de lois liberticides excessives au niveau européen, dont l'impact serait préjudiciable à la suite de nos opérations.
 - L'unité Fox a ordre de rester en poste jusqu'à la fin de la pandémie.

3- ACTIONS

- Avr 2019 :
 - Constitution et début de la formation de l'unité Fox.
- A partir de Oct 2019 :
 - Identification des cibles des actions lobbyistes par l'unité Raven infiltrée au préalable dans les différentes instances de l'Union Européenne.
 - Elaboration de stratégies d'influences par une unité Wolf, en conciliant nos buts avec les intérêts des membres du Conseil européen, tout en restant dans les bornes légales (rapport B7890_IRRA012_PLST).
 - Identification des agents lobbyistes aux ordres des commanditaires du projet par l'unité Raven.
 - Elaboration de stratégies par une unité Wolf, visant à neutraliser leurs actions auprès des cibles (rapport B7890_IRRA013_PLST).
 - Application effective des stratégies par l'unité Fox.
 - Laisser les pays européens adopter des lois liberticides dans les limites définies par le plan stratégique (rapport B7890_IRRA012_PLST), afin de contraster avec l'attitude de l'Union Européenne concernant la pandémie.



08 novembre 2021

4- RESULTATS

- Adoption, par le Parlement européen, de mesures liberticides limitées, tel que prévu dans le rapport B7890_IRRA012_PLST.
 - Conformément à nos instructions, il informe clairement qu'en cas de force majeure, les pays européens sont autorisés à prendre des mesures exceptionnelles, pouvant aller à l'encontre des libertés individuelles si nécessaire.
- Constat final selon les rapports obtenus de la part de nos unités Raven :
 - Conformément à notre plan d'action : décredibilisation subtile des pays ayant rendus la vaccination obligatoire par le fait que le Parlement européen n'ait pas pris de position claire à ce niveau.
 - Auto-contradiction du Parlement européen par le fait qu'il n'adopte pas de mesures liées à la vaccination obligatoire, malgré un vote préalable de lois liberticides.
 - Incompréhension chez certaines franges de populations, qui ne comprennent pas pourquoi l'Union Européenne ne va pas jusqu'au bout de ses démarches.
 - Décredibilisation subtile des gouvernements européens et des instances européennes par l'incompréhension citée ci-avant.
 - Exposition d'une incompétence manifeste à gérer la pandémie.
 - Conformément à notre plan pensé en amont de la prise des mesures sus-citées : Prise de conscience (de la part des populations) de l'inutilité de telles mesures face au constat d'un déclin significatif des dégâts provoqués par la pandémie.
 - A noter que la vaccination ne représente plus un danger depuis la substitution des vaccins BNT162-bXXX par les vaccins YMG837-yXXX (voir rapport B7890_IRRA011_ACCO). Le problème concerne les libertés et les droits fondamentaux de l'Homme.
 - Succès total de l'opération : obtention de l'effet recherché.

Signature du Rédacteur

